

RAPPORT FINANCIER
Compte de résultat 2019/2020
Budget prévisionnel 2020/2021

I) Les résultats de l'exercice 2019/2020

Le budget prévisionnel de l'exercice 2019/2020 adopté par l'Assemblée générale du CCFI le 24 janvier 2020, s'élevait à :

-107 073,60€ en dépenses

-125 685,00€ en recettes

Et était donc élaboré avec un excédent prévisionnel de 18611,40€, de manière à apurer le déficit enregistré à la clôture de l'exercice précédent (pour mémoire 21 507,02€, correspondant essentiellement à l'avance de trésorerie consentie par le CCE et aux prêts des administrateurs pour équilibrer le budget 2018/2019, conformément aux engagements pris par le Conseil d'administration).

Ces engagements n'ont pu être tenus intégralement du fait de la survenue de la Covid 19 qui a fortement impacté le fonctionnement du CCFI. Grâce cependant aux efforts conjugués des administrateurs, salariées et bénévoles, le résultat de l'exercice a enregistré un excédent couvrant les dettes passées mais la pérennité de l'association n'est toujours pas garantie et son équilibre financier reste très soumis aux aléas conjoncturels, faute de fonds de réserve suffisamment reconstitués.

Le compte de résultat et le bilan qui vous sont présentés ont donc fait l'objet d'un rapport produit par l'expert comptable, en adéquation avec les écritures tenues au CCFI

COMPTE DE RÉSULTAT

Préambule : Il est le reflet d'une comptabilisation différente de celle tenue au CCFI, dite de trésorerie, s'agissant d'une « comptabilité d'engagement ».

Ainsi, pour les charges, il n'intègre pas le remboursement de l'avance de trésorerie ou des prêts (inscrit au passif du bilan en « diminution des dettes ») ni le règlement du voyage à Naples avant son annulation (avoir TUI valable 18 mois inscrit à l'actif du bilan en « créance »). Et d'une manière générale, il transcrit fidèlement toutes les dépenses se rapportant à l'exercice, qu'elles soient parvenues ou non, réglées ou non.

Pour les produits, l'acompte du voyage à Naples apparaît seulement au passif du bilan en produits constatés d'avance, le PGE (Prêt Garanti par l'Etat) au passif du bilan en dettes. Et de même que pour les dépenses, il transcrit fidèlement tous les produits se rapportant à l'exercice, y compris constatés d'avance ou non reçus .

LES PRODUITS.

Ils s'élèvent au total à 89 521,13€ contre 128 944,30€ en 2018/2019 (-30,57%).

Ressources associatives :

-Les cotisations des adhérents semblent en forte hausse mais celles de 2018/2019 n'intégraient pas les avances encaissées en août 2018 pour 1975€. En réalité le nombre d'adhérents a faiblement décliné sans doute du fait du déménagement (282 contre 264 prévus et 317 réalisés en 2018/2019) tandis que le montant de l'adhésion individuelle est passé de 40 à 45€.

-Le don d'une adhérente est enregistré pour 650€.

-Il n'y a plus de subvention Nantes Métropole, perçue désormais par la Maison de l'Europe.

Vente de marchandises :

-Les ventes de manuels sont conformes aux prévisions, soit 4202€ mais inférieures à 2018/2019, du fait d'un stock.

Produits des activités du CCFI/ prestations de service :

- Le nombre global d'inscrits en cours et ateliers est resté stable (234 contre 233 prévus et 237 réalisés en 2018/2019) mais 5 cours ont dû être annulés (niveau 3,4,5, Perfezionamento et Canzoni), de même que 3 ateliers (théâtre et chorale, faute d'inscrits suffisants ou d'enseignant (art et architecture) et d'autres, créés cette année pour renouveler l'offre (Stampa, Ridere, Racconti) ont ouvert en sous effectif. La Covid n'a encore eu que peu d'impact sur les inscriptions qui étaient quasi toutes réglées au moment du premier confinement, la solidarité et la compréhension des élèves ayant été d'un grand soutien pour le CCFI.
- À partir de mars, 3 ateliers Cucina ont dû être annulés et les participants remboursés mais les 3 premiers avaient accueilli 47 participants. 2 ateliers, gratuits et en ligne ont été organisés au second semestre et ont rassemblé un public amateur de cuisine italienne, dans l'espoir d'une reprise en septembre, hélas vite abandonné.
- La tenue de stages intensifs n'a pu être réalisée que début juillet et en visioconférence mais a accueilli 18 inscrits pour 2 stages débutants et intermédiaires.
- La situation du CCFI, rendue plus difficile à partir de mars 2020 du fait du contexte sanitaire et du confinement n'a pas permis la réalisation de toutes les activités culturelles ou festives prévues, impactant particulièrement le voyage à Naples qui aura causé bien des tourments aux membres de la Commission voyage. Le séjour avait été en effet intégralement réglé à TUI lorsque le confinement a été déclaré, l'ensemble des agences et siège social TUI clos et les frontières fermées entre la France et l'Italie. Seul un acompte de 12 500€ avait été encaissé auprès des 16 participants et après des semaines d'attente fébrile et une communication avec les participants limitée aux informations difficilement et tardivement obtenues, il a été décidé de ne pas encaisser les chèques de solde (les ¾ des participants ont de surcroît accepté de laisser leur acompte au CCFI en vue d'un prochain voyage) et de solliciter un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 26 000€. Ce prêt a été obtenu en juillet mais est inscrit au bilan (cf préambule supra).
- Un seul séjour linguistique a pu avoir lieu à Rome en novembre en partenariat avec Yes Art Italy et a rencontré un vif succès (12 participants et 5945€ de recettes contre 2106€ en 2018/2019).
- 3 conférences ont pu être organisées en partenariat avec l'Université permanente.
- La mise à disposition de la secrétaire du CCFI auprès du CCFA ainsi que la subvention d'aide à l'emploi aidé ont diminué du fait de son accident de trajet ayant entraîné son absence de janvier à mars 2020, son retour s'étant fait de surcroît en télétravail, du fait de la Covid.

LES CHARGES

Elles s'élèvent au total à 63 033,87€ contre 150 451,32€ en 2018/2019.

Le poste charges d'exploitation s'élève à 63 020€ contre 149 864€ en 2018/2019.

Prestations de service

Elles sont inexistantes, du fait de la Covid.

Achats :

- Il est enregistré en variation de stock la valeur des manuels non vendus à la clôture, pour un montant de -909€.
- Les prestations des auto-entrepreneurs sont en forte baisse (7850€ contre 14 826,50€), un des auto-entrepreneurs ayant été remplacé par une enseignante salariée et les ateliers Cucina ayant été suspendus à mi parcours.
- Pour les voyages et séjour linguistique, voir supra.

Charges externes :

- Elles sont globalement conformes aux prévisions, hors abonnements internet (Zoom) qui n'avaient pas été prévus et ont dû être mis en œuvre dès fin mars.
- Les achats de denrées ont par contre été moindres du fait de la réduction du nombre d'ateliers Cucina.
- Le CCFI avait repris de nouvelles relations avec la présidente du festival Univerciné italien, au travers d'une première et modeste contribution de 100€.
- La Maison de l'Europe, qui avait déjà renoncé à l'appel de contribution aux frais de fonctionnement (tél, internet, copies, contrats entretien) d'Europa-Nantes pour le premier trimestre, a finalement annulé cette

contribution évaluée à 2500€ par an et à 1664€ pour 2020, pour ne pas aggraver la situation des centres résidents permanents.

-Le CCFI a renoncé à imprimer une plaquette coûteuse pour la remplacer par des flyers imprimés sur copieur.

Charges de personnel :

-Le poste rémunérations de personnel s'élève à 31 562€ contre 65 662€ en 2018/2019. La baisse est due essentiellement à la diminution de la masse salariale après le LEI, mais également à l'arrêt de travail de 2 mois de la secrétaire du CCFI, placée à son retour en télétravail intégralement pris en charge par le CCFI.

Nb : les enseignantes ont fait l'objet du même dispositif de télétravail, les cours ayant intégralement assurés de mars à juin en visioconférence.

-La baisse des charges sociales est liée aux mêmes causes, complétée par l'exonération de charges patronales Urssaf pour cause de Covid 19, dans le cadre d'un plan de mesures gouvernementales exceptionnelles dont ont pu bénéficier les associations employeurs.

Le résultat s'élève finalement à + 26 487,26€ et couvre le déficit de l'exercice précédent.

LE BILAN

Voir diaporama expert comptable

LE BUDGET 2020/2021 (présenté en trésorerie)

Force est de constater qu'il a quasi diminué de moitié par rapport aux exercices précédents, la prolongation des mesures de confinement et/ou les contraintes sanitaires n'ayant pas permis à ce jour d'envisager la programmation des activités culturelles et festives prévues habituellement. C'est donc un budget évalué « a minima » qui vous est présenté, avec pour objet un strict équilibre des charges de fonctionnement.

LES PRODUITS : 70 184,00€ contre 125 685,00€ en 2019/2020

Ressources associatives

-Le produit des cotisations est évalué à 9 100€ contre 11 000€ en 2019/2020, la cotisation individuelle restant fixée à 45€. Le nombre d'adhérents prévu est en baisse (215 contre 264). La Covid est assurément passée par là.

Produits des activités et prestations de service

-Les produits des cours sont également en baisse, soit 47 230€ contre 52 770€.

Une enquête de satisfaction, réalisée en juin 2020 par la Commission pédagogique avait déjà permis de recenser, malgré la satisfaction générale des élèves au regard de l'enseignement de l'italien en présentiel puis en visio, un certain mécontentement lié aux difficultés d'accès et stationnement aux abords des locaux d'Europa-Nantes mais également au sous-dimensionnement des salles de cours.

Compte tenu des restrictions sanitaires édictées par la MDE, la jauge des salles de cours à Europa-Nantes a été encore plus limitée (7 ou 9 selon la surface des salles), seuil insuffisant à l'équilibre financier du CCFI. Seule la mise à disposition gratuite de 3 salles de cours spacieuses par l'UP dans les anciens bâtiments des Chantiers navals, pouvant accueillir jusqu'à 16 élèves en dispositif Covid, a permis d'atteindre la moyenne requise de 10/11 élèves pour équilibrer le budget.

Au final, il a été possible d'ouvrir 11 cours avec manuel + 7 ateliers contre 15 cours + 7 ateliers en 2019/2020 avec toujours 5 professeurs et 224 inscrits prévus contre 233, les tarifs des cours de niveau 1 à 5 passant de 250 à 260€.

L'atelier Cinéma a pu accueillir 15 inscrits au cours de 4 séances.

L'atelier théâtre, qui proposait 2 sessions de 20h dans les anciens locaux de Félix Thomas, attend toujours la levée des restrictions sanitaires pour débiter...

- Il est prévu au moins 2 stages intensifs débutants et conversation en visioconférence.
- Les ateliers Cucina n'ont pu rouvrir malheureusement.
- La reconduction du séjour linguistique à Rome n'a pu être programmée à l'automne.
- Le voyage annuel en Sardaigne est de plus en plus compromis et devra très probablement être abandonné, faute de visibilité et aucune perspective favorable ne se dégageant.

- La subvention départementale CUI est reconduite jusqu'en mai 2021, dernière année du contrat aidé pour la secrétaire du CCFI mais la mise à disposition pour 4 heures hebdo de cette dernière auprès du CCFA n'a pu être reconduite, du fait de son emploi en télétravail, incompatible avec les besoins du CCFA.
- Les produits exceptionnels enregistrent un reversement prévisionnel de 3000€ du CCE, correspondant à l'affectation aux 4 centres permanents des reliquats de trésorerie constatés avant sa dissolution en cours.

CHARGES : 70 005,00€ contre 107 073,60€ en 2019/2020.

Les charges afférentes à la vie de l'association et aux grandes manifestations italiennes sont contenues et évaluées au plus juste afin d'assurer le fonctionnement du CCFI.

Prestations de service

- Elles sont inexistantes, faute de projets envisageables.

Achats

- Les dépenses sont également inexistantes pour les denrées alimentaires et en baisse pour les manuels scolaires, du fait d'un stock résiduel fin 2019/2020 et du plus faible nombre d'élèves. 1 900€
- Les prestations de cours et ateliers assurées par les auto-entrepreneurs sont en baisse et concernent 3 intervenants dont une nouvelle enseignante et l'animateur de l'atelier théâtre, une autre enseignante ayant préféré devenir salariée.

Charges externes

Les frais de fonctionnement sont reconduits au plus juste et sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, hormis 1 poste :

- la prévision des honoraires de l'avocate chargée de la défense du CCFI dans l'action prud'homme engagée par l'ancienne salariée licenciée en mai 2019 pour motif économique. 3000€
- Les autres postes de dépenses sont reconduits à l'identique et majorés seulement à hauteur de l'inflation prévue, hormis :
- le poste des abonnements internet (1 abonnement annuel Zoom et 1 mensuel reconductible , la MDE ayant décidé en novembre 2020 de prendre 1 abonnement à sa charge)
- le poste assurances et frais de gardiennage , le CCFI devant assurer les locaux mis à disposition par l'UP et prendre en charge les frais de gardiennage après 20h pour les séances d'atelier cinéma.

Les charges de personnel

Elles restent stables, passant de 47 010€ à 46 070€. La question de la gestion de l'accueil au CCFI après le 1^{er} juin est au cœur des préoccupations du Conseil d'administration, l'absence prolongée de visibilité ne permettant guère de se projeter en confiance.

Au final le budget présente un excédent prévisionnel de 179€, son équilibre étant tout juste atteint dans un contexte de fonctionnement réduit de l'association.

Il reste à espérer que la sortie du dispositif Covid permette la renaissance de l'offre culturelle et festive qui est au cœur du projet du CCFI mais repose sur le développement des ressources financières et humaines sans lesquelles la pérennité sera compromise.

Je suis à votre disposition pour répondre aux questions et soumettre à votre approbation les comptes 2019/2020 ainsi que le budget 2020/2021.